

Conseil du XVI^e arrondissementSéance du 27 janvier 2014

Le lundi vingt-sept janvier deux mille quatorze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la Salle des Mariages de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

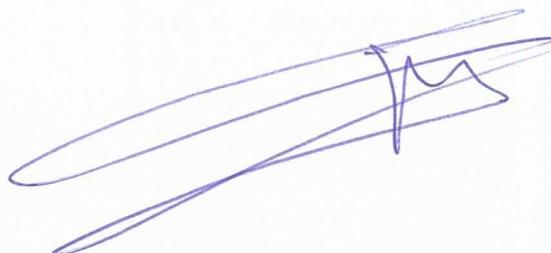
M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, M. Gérard GACHET, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Marie-Thérèse JUNOT, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, Mme Ijab KHOURY, Mme Nicole MONIER, Mme Dominique ROUSSEAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Valérie SACHS, M. Eric HELARD, Mme Laurence DREYFUSS, M. Jean-Yves MANO, M. David ALPHAND, Mme Sylvette DIONISI, Mme Hélène ZWANG, Mme Julie BOILLOT, M. Jérémy REDLER, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Caroline KOVARSKY, M. Edouard FUSSIEN, Mme Ghislaine SALMAT, M. Thomas LAURET, Mme Dominique BAIGUINI, Mme Christiane ARLES, Mme Béatrice LECOUTURIER.

Étaient excusés :

M. Emmanuel MESSAS, M. Bernard DEBRE, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Valérie HOFFENBERG,

Absents ayant donné une procuration :

M. Aurélien de SAINT-BLANCARD



Ordre du jour :

- **162014001** Désignation du secrétaire de séance du 27 janvier 2014
M. Claude GOASGUEN, rapporteur.
- **162014002** Adoption du CICA du 4 novembre 2013
M. Claude GOASGUEN, rapporteur.
- **162014003** Adoption du compte rendu de la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2013
M. Claude GOASGUEN, rapporteur.
- **2014 DVD 9** Contrat d'affermage avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (SAGS) pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement pont de Grenelle- Maison de la Radio (16e).
Mme Véronique BALDINI, rapporteur.
- **2014 DVD 17** Aménagements de sécurité 2014. Demande auprès de la Région d'Ile de France des subventions correspondantes.
Mme Véronique BALDINI, rapporteur.
- **2014 DEVE 11** Autorisation donnée au Ministère de la Culture et de la Communication de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme ou toute demande d'autorisation relevant de la protection du site ou des Monuments Historiques pour la réalisation des travaux de mise en sécurité du Palais de Chaillot affectant le jardin du Trocadéro (16e).
Mme Véronique BALDINI, rapporteur.
- **2014 DJS 177** Conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons, denrées alimentaires et articles de sport dans les établissements sportifs de la Ville de Paris.
M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur.
- **2014 DPA 7** Indemnisation d'une société en raison d'un complément de mission suite à la commission de sécurité Stade Jean Bouin (16e).
M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur.
- **2014 DPA 17** Avenant n° 5 au marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de démolition et reconstruction du stade Jean Bouin (16e).
M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur.
- **2014 DPA 18** Avenant n° 1 au marché d'ordonnancement - pilotage - coordination (OPC) de l'opération de démolition et reconstruction du stade Jean Bouin (16e).
M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur.
- **2014 DFPE 1** Subvention (416.602 euros) et convention avec l'association Ile aux Enfants pour la halte-garderie multi-accueil (16e).
Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur.

- **2014 DUCT 13** Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Petites Foulées Lynauvia (16e).
M. Jacques LEGENDRE, rapporteur.
- **2014 DLH 6** Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP.
M. Marc LUMBROSO, rapporteur.
- Rapport d'activité des conseils de quartier Auteuil Nord et Auteuil Sud
- Rapport d'activité des conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud
- Rapport d'activité des conseils de quartier Dauphine et Chaillot

M. GOASGUEN constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil.

- **162014001** Désignation du secrétaire de séance du 27 janvier 2014
Claude GOASGUEN, rapporteur

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme BOILLOT est désignée secrétaire de séance.

- **162014002** Adoption du CICA du 4 novembre 2013
M. Claude GOASGUEN, rapporteur

Sur proposition de M. GOASGUEN et à l'unanimité de ses membres, le Conseil d'arrondissement du 16^e arrondissement adopte le compte rendu du CICA du 4 novembre 2013.

- **162014003** Adoption du compte rendu de la séance du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2013
M. Claude GOASGUEN, rapporteur

Sur proposition de M. GOASGUEN, le Conseil d'arrondissement du 16^e arrondissement adopte le compte rendu à la majorité, Mme DREYFUSS, Mme BAIGUINI et Mme ARLES s'abstenant.

M. GOASGUEN s'étonne qu'il y ait des abstentions sur ce vote. Ce fait est en effet inhabituel.

- **2014 DVD 9** Contrat d'affermage avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (SAGS) pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement pont de Grenelle- Maison de la Radio (16^{ème}).
Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI expose que le parc de stationnement, implanté face à la Maison de la Radio, au-dessus de la voie sur berges, est constitué d'une terrasse et de deux niveaux en sous-sol. Il a une capacité de 444 places pour véhicules légers et de 6 places pour deux-roues motorisés. La Ville de Paris propose un contrat d'affermage de 4 ans à la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (S.A.G.S.), qui s'engage à certains travaux d'aménagement du site pour un coût d'environ 300 000 euros, avec notamment la suppression du stationnement des véhicules légers en terrasse, hormis pour les places destinées aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit également d'augmenter le nombre de places destinées aux deux-roues motorisés et aux vélos. En outre, le nombre de places de stationnement pour les véhicules légers sera diminué, ce qui explique pourquoi Mme BALDINI demande de donner un avis favorable à cette délibération mais émet un vœu à son sujet.

- Vœu que la Mairie de Paris réitère sa demande d'ouverture du parking « Maison de la Radio » aux riverains, sur abonnement
Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI explique que la Mairie du 16^{ème} arrondissement émet le vœu que la Maison de la Radio, qui fait construire un parking, mette à disposition des places pour les riverains afin de compenser la perte de places de stationnement du fait de la construction du parc de stationnement par la S.A.G.S.

M. MANO précise que l'ensemble des composantes politiques du Conseil de Paris ont estimé, lors du dernier Conseil, que la présentation de vœux n'était pas indispensable. Les vœux exprimés lors de ce Conseil d'arrondissement risquent donc de ne pas être examinés par la suite.

M. GOASGUEN répond qu'il n'a pas entendu parler de cela, et mentionne par ailleurs que le Conseil de Paris procède à de nombreux changements qui ne sont pas correctement communiqués. M. GOASGUEN estime au contraire que ce vœu peut être utile et qu'il contient peu d'inconvénients. Il ajoute que cette remarque s'applique également au deuxième vœu, qui sera présenté ultérieurement.

Mme BALDINI énonce le vœu, qui se décompose en deux parties. Il s'agit d'une part de compenser la perte de places de stationnement destinées aux riverains due au nouveau contrat d'affermage, par exemple en réservant aux riverains une partie des stationnements dans le parc de stationnement de Radio France. D'autre part, la Mairie du 16^{ème} arrondissement devrait être associée au projet d'aménagement des abords de Radio France, qui s'étend de Radio France à la Seine, et qui est un projet qui peut se révéler fort intéressant.

Le projet de délibération 2014 DVD 9 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2014 DVD 17** Aménagements de sécurité 2014. Demande auprès de la Région d'Île-de-France des subventions correspondantes.

Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI note que des aménagements de sécurité sont menés par la Municipalité parisienne et la Région Île-de-France, dans le cadre du Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable. Pour le 16^{ème} arrondissement de Paris, ces aménagements, sous forme de ralentisseurs au vu du nombre important d'enfants présents dans les environs, concernent la place de la Porte de Saint-Cloud ainsi que la rue de la Pompe à hauteur de l'école Gerson, de l'école de La Providence et de l'école Espagnole. Ce contrat Région-Paris permettra d'obtenir lesdits aménagements dès l'année suivante.

Mme BALDINI demande de donner un avis favorable.

Le projet de délibération 2014 DVD 17 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2014 DEVE 11** Autorisation donnée au Ministère de la Culture et de la Communication de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme ou toute demande d'autorisation relevant de la protection du site ou des Monuments Historiques pour la réalisation des travaux de mise en sécurité du Palais de Chaillot affectant le jardin du Trocadéro (16^{ème}).

Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI souligne que cette délibération est relative aux travaux de mise aux normes de sécurité permettant l'accessibilité des différentes ailes du Palais de Chaillot aux véhicules de lutte contre les incendies. Mme BALDINI demande de donner un avis favorable à cette délibération.

Le projet de délibération 2014 DEVE 11 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2014 DJS 177** Conventions d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de boissons, denrées alimentaires et articles de sport dans les établissements sportifs de la Ville de Paris.

M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur

M. HERVOUET DES FORGES indique que cette délibération est technique. Il expose que certains établissements sportifs de la Ville de Paris sont équipés de distributeurs automatiques de boissons, denrées alimentaires ou encore d'articles de sport, gérés par différentes entreprises dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public. Une consultation a été lancée afin de renouveler ces conventions d'occupation. Elles font l'objet d'un découpage géographique. En ce qui concerne le 16^{ème} arrondissement de Paris, 16 distributeurs sont en place dans différents stades et gymnases. Les candidatures ont été examinées avec des critères d'attribution pondérés entre la proposition financière (60%) et la proposition d'exploitation (40%), répartis entre (i) la qualité de l'offre des produits vendus (20%) et (ii) la qualité de l'exploitation (20%). Il ressort de l'analyse que certains candidats ne répondent pas exactement aux critères de la consultation, notamment en ce qui concerne l'application du plan « Paris Santé Nutrition ». Les lots ont été attribués à trois mandataires différents : DDA, PROXIMATIC et TOPSEC. M. HERVOUET DES FORGES note qu'il n'a pas de remarque particulière à formuler concernant cette délibération et demande de donner un avis favorable.

Le projet de délibération 2014 DJS 177 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

M. GOASGUEN présente à l'assemblée Mme Corinne CRETTE, qui remplace M. Pascal MATRAJA au poste de Directrice Générale Adjointe des Services. Il lui souhaite la bienvenue.

Mme CRETTE remercie M. GOASGUEN.

- **2014 DPA 7** Indemnisation d'une société en raison d'un complément de mission suite à la commission de sécurité Stade Jean Bouin (16^{ème}).

M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur

- **2014 DPA 17** Avenant n° 5 au marché de maîtrise d'œuvre de l'opération de démolition et reconstruction du stade Jean Bouin (16^{ème}).

M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur

- **2014 DPA 18** Avenant n° 1 au marché d'ordonnancement - pilotage - coordination (OPC) de l'opération de démolition et reconstruction du stade Jean Bouin (16^{ème}).

M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur

M. HERVOUET DES FORGES propose de présenter conjointement les délibérations 2014 DPA 7, 2014 DPA 17 et 2014 DPA 18 car elles concernent toutes les trois un dossier bien connu de la Mairie du 16^{ème} arrondissement depuis 6 ans, à savoir le dossier du stade de rugby Jean Bouin, véritable fil conducteur de cette mandature qui s'achève.

M. HERVOUET DES FORGES relève que ces trois délibérations ont pour objet de renchérir à nouveau le coût du stade Jean Bouin, équipement à usage professionnel et surtout à usage unique (le rugby), mais financé entièrement par des fonds publics, à savoir les impôts des Parisiens.

La première délibération concerne l'indemnisation de la société QUALICONSULT, à la suite d'un aléa qui a allongé la durée du chantier de huit mois, pour un montant de 71.165 euros toutes charges comprises.

La deuxième délibération propose un avenant au marché d'ordonnancement - pilotage - coordination tenant compte des difficultés supplémentaires rencontrées au cours du chantier. Son montant est de 100.000 euros supplémentaires toutes charges comprises.

La troisième délibération est un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 616.000 euros toutes charges comprises, dû à la sous-évaluation initiale du coût de l'équipement.

M. HERVOUET DES FORGES précise qu'à la lecture des délibérations, tous ces points semblaient être prévus. En effet, le coût de cette transaction est financé sur la part du budget de l'opération qui avait été réservée pour d'éventuels aléas dans la réalisation du projet. Le budget alloué à l'opération resterait donc inchangé. M. HERVOUET DES FORGES note qu'il s'agit de près de 800.000 euros, somme qui reste finalement anecdotique face aux 80 milliards d'euros dépensés en 13 ans par la Ville de Paris, mais qui représente tout de même exactement 3 fois le budget alloué en 2013 à la rénovation des équipements sportifs de proximité du 16^{ème} arrondissement.

M. HERVOUET DES FORGES souhaite rappeler que le budget de fonctionnement du stade de rugby Jean Bouin a été conservé en régie directe, le club résident, le Stade Français Paris Rugby, ayant décliné de manière prévisible l'offre de concession, cet équipement n'étant pas rentable ou à l'équilibre. M. HERVOUET DES FORGES espère que ces ajustements budgétaires ne constituent pas le début d'une longue liste d'ajustements.

M. HERVOUET DES FORGES rappelle par ailleurs qu'à 200 mètres, dans ce même quartier Auteuil-Molitor, la piscine historique Molitor, fermée depuis 20 ans grâce à l'action concertée de Ministres socialistes, devrait rouvrir au mois de mai. Cet équipement est entièrement privé. L'adjoint chargé des sports de la Ville de Paris se félicite cependant publiquement d'un coût d'accès important pour les Parisiens, de 20 à 100 euros, alors qu'il n'y a consacré aucun financement, et qu'il n'a pas été tenu compte des besoins des scolaires et des associations.

La Mairie du 16^{ème} arrondissement a consacré pendant 6 ans, et de manière constante, beaucoup d'énergie au sujet du dossier « Jean Bouin » afin d'obtenir des compensations indispensables pour le sport scolaire ainsi que le sport associatif et amateur, avec notamment le Stade Français Omnisports et le stade Géo-André. M. HERVOUET DES FORGES estime que la Mairie du 16^{ème} arrondissement a largement atteint cet objectif, même si des ajustements et des menaces sur ces quartiers persistent, notamment sur les équipements budgétaires engagés à réaliser lors de la prochaine mandature. M. HERVOUET DES FORGES souhaite que cette politique du sport de proximité soit maintenue et qu'elle soit même amplifiée si la politique de la Ville de Paris venait à évoluer.

M. HERVOUET DES FORGES demande de donner un avis défavorable à ces trois délibérations dans la logique de ce qui a été dénoncé sur ce dossier depuis 6 ans, tout en remerciant le Maire et ses collègues de la confiance qui lui a été accordée tout au long de cette mandature.

M. MANO remarque que malgré l'exposé de M. HERVOUET DES FORGES sur le stade Jean Bouin, rien d'extraordinaire n'est proposé dans les délibérations citées. Des aléas existent de manière assez évidente sur des chantiers d'une telle envergure, et des modifications peuvent apparaître. Le fait que de telles situations soient prévues dans le budget initial, avec une enveloppe globale qui n'a pas été dépassée, est donc normal.

Concernant l'interpellation sur la piscine Molitor, d'après M. MANO tout le monde devrait au contraire se réjouir de la réouverture de cet équipement historique qui fait partie de l'imaginaire symbolique du 16^{ème} arrondissement. M. MANO, qui a été un modeste intervenant sur ce dossier, rappelle que les efforts fournis ont été très importants et que l'ouverture en mai de la piscine Molitor devrait être accueillie très positivement - et faisant abstraction des différents points de vue qu'il peut exister sur les financements des équipements publics, y compris ceux en partie privés de la piscine Molitor, mais qui reviendront bien évidemment un jour à la collectivité. Tout ceci reste très positif.

M. GOASGUEN rappelle qu'il serait préférable que l'adjoint au Maire de Paris chargé des sports se dispense des réflexions faites dans le journal de la veille et qu'il serait plus avantageux que la piscine Molitor puisse servir à l'équipement de proximité, comme cela était prévu à l'origine. Il déplore que cette utilisation semble malheureusement être remise en cause. La piscine Molitor est une très belle institution, qui a mis du temps à être rendue, du fait des Ministres de la Culture successifs qui ont contribué à retarder les choses, avant que M. Renaud DONNEDIEU DE VABRES, ancien Ministre, dont l'action doit être ici saluée, ne lève l'interdiction, ce qui a permis au projet de reprendre. Il serait cependant intéressant de pouvoir redonner à la piscine Molitor la possibilité d'accueillir des groupes scolaires à des tarifs raisonnables, ne serait-ce que sur une ligne ou deux. M. GOASGUEN procède aux trois votes concernant ce dossier du stade Jean Bouin.

M. GOASGUEN remarque que l'entreprise de M. Rudy RICCIOTTI est assez chère et indique de manière ironique que le choix du cabinet de M. Marc ROZENBLAT aurait été plus judicieux.

M. MANO rétorque qu'il ne s'agit pas d'un architecte.

M. GOASGUEN, sur le ton de la plaisanterie, lui répond qu'il aurait été intéressant de connaître le montant de la somme qu'il aurait perçue.

Le projet de délibération 2014 DPA 7 mis aux voix par M. GOASGUEN est rejeté à la majorité, M. MANO, Mme SALMAT et M. LAURET votant pour, le reste votant contre.

Le projet de délibération 2014 DPA 17 mis aux voix par M. GOASGUEN est rejeté à la majorité, M. MANO, Mme SALMAT et M. LAURET votant pour, le reste votant contre.

Le projet de délibération 2014 DPA 18 mis aux voix par M. GOASGUEN est rejeté à la majorité, M. MANO, Mme SALMAT et M. LAURET votant pour, le reste votant contre.

- **2014 DFPE 1** Subvention (416.602 euros) et convention avec l'association Île aux Enfants pour la halte-garderie multi-accueil (16^{ème}).
- Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur**

Mme JUNOT se réjouit d'avoir pu sauver, en cette fin de mandature, la société l'« Île aux Enfants », actuellement en faillite, en lui soumettant l'idée de se transformer en crèche associative. Cette initiative a évidemment été acceptée par la Ville de Paris. Ceci a de plus permis d'augmenter le nombre de places que le Maire de Paris a créées durant cette mandature, avec 35 places de crèche supplémentaires dans le 16^{ème} arrondissement.

Compte tenu de l'intérêt local que cette structure représente pour les familles parisiennes et après avoir étudié le budget présenté par l'association, il est proposé de fixer la subvention au titre du fonctionnement 2014 à 416.602 euros et de signer avec l'association l'« Île aux Enfants » une convention d'une durée de 3 ans, qui viendra à échéance le 31 décembre 2016. Le conventionnement de cet établissement va contribuer à la réalisation de l'objectif de création des 4.500 places de crèche pendant la mandature, sans contribution financière au titre de l'investissement. L'application du barème de la CAF va entraîner un double financement, de la CAF et de la Ville de Paris, et permettra une optimisation de l'activité par la baisse de la participation financière demandée aux familles. La fiche technique, jointe au projet de délibération, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité de l'établissement concerné.